



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble IB Bank
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 21 87 69
Fax : +228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

**Rapport des Commissaires aux comptes sur
les états financiers consolidés annuels établis
selon le PCB**

Exercice clos le 31 décembre 2022
ORAGROUP S.A.
BP 2810 Lomé – Togo
Ce rapport contient 5 pages
Les annexes contiennent 34 pages



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble IB Bank
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 21 87 69
Fax : +228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 733 831 000

Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés annuels établis selon le PCB

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur :

- l'audit des états financiers consolidés en PCB, d'ORAGROUP S.A. tels qui sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Audit des états financiers consolidés annuels établis selon le PCB

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés annuels d'ORAGROUP S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le hors bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidé ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

A notre avis, les états financiers consolidés annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat consolidé des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière consolidée et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire révisé (PCB) de l'UMOA.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- a) la note 7 de l'annexe des états financiers qui décrit les opérations de cession de créances réalisées par une filiale du Groupe.
- b) les notes 17 et 21 de l'annexe des états financiers qui décrivent le niveau d'endettement du Groupe.
- c) la note 20 de l'annexe des états financiers qui évoque un litige en cours entre une des filiales du groupe et un tiers.

1.4. Responsabilités du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés annuels établis selon le PCB

Les états financiers ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers annuels consolidés conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable bancaire (PCB) de l'UMOA, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Groupe.

1.5. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels établis selon le PCB

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou cumulées, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels consolidés sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière (mais ne comprennent pas les états financiers consolidés annuels et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels).

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels consolidés, des informations données dans le rapport de gestion du groupe par le Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière consolidée et les états financiers consolidés, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect des obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels consolidés, la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lomé, le 17 mai 2023

Les commissaires aux comptes

Exco FICAO




Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo

KPMG Togo
169, Bd. du 13 janvier
3^e étage immeuble BTCl Siège
Tél: +228 22 21 87 691 Fax: +228 22 21 03 55
BP 6019 Lomé 06 - Togo


Franck Fanou
Associé

Annexes :

- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés
- Etats financiers consolidés PCB de l'exercice clos le 31 décembre 2022

**Responsabilités des Commissaires
aux comptes relatives à l'audit des
états financiers annuels consolidés**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par la loi bancaire et l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés édictés par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent

avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans

ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

**Etats financiers annuels consolidés
PCB de l'exercice clos le 31
décembre 2022**



Oragroup

Holding du Groupe Orabank

392, Rue des Plantains
BP : 2810 Lomé – Togo
Tél. : (228) 22 23 05 80
Fax. : (228) 22 20 48 51

Etats Financiers Consolidés PCB au 31 décembre 2022 et notes annexes

Au titre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022
Direction Générale Oragroup S.A.

Bilan consolidé en MFCFA

BILAN CONSOLIDE

destiné à la publication

ETAT: Togo

ETABLISSEMENT: ORAGROUP

2 0 2 2 1 2 3 1

C F T 0 0 9

Date d'arrêté

CIB

LC

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		déc.-21	déc.-22
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	253 385	393 310
2	PRÊTS ET CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILES	288 368	232 613
3	PRÊTS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	1 912 525	2 288 458
4	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 252 409	1 427 065
5	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	500	400
6	ACTIFS D'IMPÔTS DIFFERE	19 912	17 661
7	COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	102 115	117 201
8	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0	0
9	AUTRES PARTICIPATIONS	6 731	7 965
10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 582	8 277
11	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 457	129 354
12	ECARTS D'ACQUISITION	12 401	11 173
	TOTAL DE L'ACTIF	3 970 384	4 633 477

BILAN CONSOLIDE

destiné à la publication

ETAT: Togo

ETABLISSEMENT: ORAGROUP

2 | 0 | 2 | 2 | 1 | 2

3 | 1

C | F | T | 0 | 0 | 9

Date d'arrêté

CIB

LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		déc.-21	déc.-22
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	1 073 151	1 043 217
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	2 583 896	3 176 961
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	70 339	91 825
5	PASSIFS D'IMPOTS DIFFERE	7 228	6 191
6	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	72 911	122 539
7	ECARTS D'ACQUISITION	0	0
8	PROVISIONS	17 578	21 802
9	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	14 735	14 658
10	CAPITAUX PROPRES	130 546	156 284
11	CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	87 392	102 407
12	CAPITAL ET PRIMES LIEES	86 726	86 930
13	RESERVES CONSOLIDEES	138	2 136
14	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	528	13 341
15	INTERETS MINORITAIRES	43 154	53 877
	TOTAL DU PASSIF	3 970 384	4 633 477

Hors - Bilan consolidé en MFCFA

HORS BILAN CONSOLIDE

destiné à la publication

ETAT: Togo

ETABLISSEMENT: ORAGROUP

2 0 2 2 1 2 3 1

C F T 0 0 9

Date d'arrêté

CIB

LC

(en millions de F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		déc.-21	déc.-22
	ENGAGEMENTS DONNES	848 501	1 209 064
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	310 362	306 118
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	533 139	570 564
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	5 000	332 382
	ENGAGEMENTS RECUS	2 220 563	2 852 494
7	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
8	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	2 220 563	2 852 494
9	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

Compte de résultat consolidé en MFCFA

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
destiné à la publication			
ETAT: Togo		ETABLISSEMENT: ORAGROUP	
2 0 2 2 1 2		3 1	
Date d'arrêté		C F T 0 0 9	
		CIB	
		LC	
(en millions de F CFA)			
POSTE	PRODUITS / CHARGES	MONTANTS NETS	
		déc.-21	déc.-22
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	198 508	234 824
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-92 850	-109 939
3	COMMISSIONS (PRODUITS)	85 253	104 707
4	COMMISSIONS (CHARGES)	-19 287	-28 262
5	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	13 565	20 036
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-86	0
7	PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	2 906	3 313
8	CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	-274	-270
9	PRODUIT NET BANCAIRE	187 736	224 409
10	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
11	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-107 434	-125 027
12	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-12 989	-11 937
13	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	67 313	87 445
14	COÛT DU RISQUE	-53 682	-55 538
15	RESULTAT D'EXPLOITATION	13 631	31 907
16	QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0	0
17	GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	260	528
18	RESULTAT AVANT IMPOT	13 891	32 434
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-5 075	-9 084
20	RESULTAT NET GLOBAL	8 816	23 350
21	INTERETS MINORITAIRES	8 288	10 009
22	RESULTAT NET PART DU GROUP	528	13 341
23	RESULTAT PAR ACTION ⁽¹⁾	130	335

(1) Résultat par action en chiffre entier

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

destiné à la publication

ETAT: Togo

ETABLISSEMENT: ORAGROUP

2 0 | 2 | 2 | 1 | 2

3 | 1

C | F | T | 0 | 9

|

Date d'arrêté

CIB

LC

(en millions de F CFA)

CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES LIEES AU CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	RESULTAT NET PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2020	67 768	18 763	-9 976	5 932	82 488	36 189	118 677
Incidences des changements de méthodes comptables ou des corrections d'erreur	0	0	0	0	0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2021	67 768	18 763	-9 976	5 932	82 488	36 189	118 677
Augmentation de capital	107	100	0	0	207	0	207
Réduction de capital	0	0	0	0	0	0	0
Actions propres	-12	0	0	0	-12	0	-12
Résultat de la période	0	0	0	528	528	8 288	8 816
Affectation du résultat de la période antérieure	0	0	5 932	-5 932	0	0	0
Changements dans les participations des filiales sans perte de contrôle	0	0	2 040	0	2 040	-2 040	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	0	0	409	0	409	0	409
Quôte-part dans les variations de capitaux propres des entreprises MEQ	0	0	0	0	0	0	0
Reserves de conversion	0	0	1 732	0	1 732	717	2 450
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2021	67 864	18 863	138	528	87 392	43 154	130 546
Incidences des changements de méthodes comptables ou des corrections d'erreur	0	0	0	0	0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2022	67 864	18 863	138	528	87 392	43 154	130 546
Augmentation de capital	212	176	0	0	388	0	388
Réduction de capital	-183	0	0	0	-183	0	-183
Actions propres	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	13 341	13 341	10 009	23 350
Affectation du résultat de la période antérieure	0	0	528	-528	0	0	0
Changements dans les participations des filiales sans perte de contrôle	0	0	0	0	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0	0
Quôte-part dans les variations de capitaux propres des entreprises MEQ	0	0	0	0	0	0	0
Reserves de conversion	0	0	1 470	0	1 470	714	2 184
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2022	67 892	19 038	2 136	13 341	102 407	53 877	156 284

Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE			
destiné à la publication			
ETAT: Togo		ETABLISSEMENT: ORAGROUP	
2 0 2 2 1 2		3 1	C F T 0 0 9 0
Date d'arrêté		CIB	LC
(en millions de F CFA)			
POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		déc.-21	déc.-22
1	Résultat avant impôts	13 891	32 434
2	+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11 761	10 710
3	- Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1 228	1 228
4	+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	52 455	54 310
5	+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	0	0
6	+/- Gain net / perte nette des activités d'investissement	260	528
7	+/- Produits / charges des activités de financement	0	0
8	+/- Autres mouvements	0	0
9	= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	65 703	66 775
10	+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	176 091	107 288
11	+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	88 676	217 131
12	+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	0	0
13	+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-45 900	16 222
14	- Impôts versés	-5 075	-9 084
15	= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	213 791	331 557
16	TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	293 386	430 767
17	+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-230 226	-220 903
18	+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-23 684	-22 300
19	TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	-253 910	-243 203
20	+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	207	388
21	+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-1 581	21 410
22	TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-1 374	21 798
23	EFFETS DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET LES EQUIVALENTS DE LA	2 450	2 184
24	AUGMENTATION / DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	40 551	211 545
25	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	219 477	260 027
26	Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	224 906	253 385
27	Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-5 430	6 643
28	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	260 027	471 572
29	Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	253 385	393 310
30	Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 643	78 262
31	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	40 551	211 545

Note 1 : Evénements significatifs sur l'exercice 2022

1.1 Mouvements au niveau des ressources humaines

Courant l'exercice 2022, les mouvements suivants ont été enregistrés au niveau du management :

1. Nominations dans le Groupe :

- 28 mars 2022
Monsieur Kofi Michel DORKENOO: précédemment Directeur Général d'Orabank Togo est nommé Directeur Général Adjoint d'Orabank Sénégal, succursale d'Orabank Côte d'Ivoire, en remplacement de Monsieur Luc MORIO démissionnaire;
- 01 août 2022
Monsieur Sylvain MELO : Directeur Clientèle Entreprises et Institutionnels d'Orabank Gabon rejoint la succursale Orabank Sénégal en qualité de Directeur Adjoint, poste nouvellement créé pour appuyer le Directeur Général Adjoint de la succursale.

2. Départs du Groupe

- NEANT

3. Arrivées au Groupe

- NEANT

1.2 Augmentation de capital et Mouvements sur les titres de participation

Il n'y a eu aucune opération sur le capital et/ou titres de participation au cours de la période.

1.3 Principaux faits majeurs au niveau des directions fonctionnelles

1.3.1 Axe capital organisation

- La solution Power-BI permettant de consulter les performances du groupe et des entités à travers les outils de communication connectés comme portable est toujours en cours de déploiement dans les filiales.

1.3.2 Axe efficience

- Les mises à jour de l'application bancaire (SBA - Amplitude Up) se poursuivent dans les filiales et succursales bancaires du Groupe.

1.3.3 Axe financier

- **AIR SENEGAL** : Mobilisation d'un Concours à Moyen Terme de 14 milliards FCFA pour le refinancement de la dette de la société dans le cadre de l'acquisition de deux aéronefs ;
- **SCCI** : Mobilisation d'un Concours à Moyen Terme de 20 milliards FCFA pour le refinancement de la dette et la mise en place des lignes d'exploitation pour un montant de 5 milliards FCFA;
- **EBOMAF** : Arrangement d'un montant de 39 milliards FCFA pour le paiement de la 3ème tranche du financement des travaux du tronçon Lomé – Kpalimé ;
- **DONGACO** : Oragroup a participé aux côtés d'Orabank Bénin à l'origination et à la structuration d'une facilité de 9,2 milliards FCFA en faveur d'un projet de construction d'une usine d'embouteillage de sodas au Bénin et au Togo ;
- **FREE SENEGAL** : Mobilisation d'un financement de 25 milliards FCFA pour le refinancement de la dette de SAGA Africa Holding ;
- **HOLDEN NIGER** : Arrangement d'un Concours à Moyen Terme de 6 milliards FCFA pour le refinancement de la dette d'une centrale thermique de 89 MW à Goudel (Niamey) ;
- **SENELEC** : Financement de la Senelec pour un montant de 13, 5 milliards FCFA structuré en deux facilités :
 - i) Concours à Moyen Terme (CMT) de 2,7 milliards FCFA
 - ii) émission d'une Lettre de Crédit de 10,8 milliards FCFA relayée à l'échéance par un CMT ;
- **AFDI-OBOUF** : un mandat d'arrangement a été signé avec le client pour la mobilisation de 40 milliards FCFA ;
- **Ciment du Niger (CDN)** : un rôle de co-arrangeur pour Oragroup a été négocié par l'équipe Financements Structurés qui apporte également un appui à Orabank Niger pour l'obtention des accords de participation au financement de cette unité de broyage de clinker pour un montant de 6 milliards FCFA.

1.3.4 Axe Humain

- NEANT

1.3.5 Axe commercial

- Déploiement de Whatsapp Banking se poursuit depuis le début de l'exercice ;
- Au niveau de l'animation commerciale, un challenge sur les recouvrements des créances compromises se poursuit à l'échelle du groupe ;
- Les retraites stratégiques des directions fonctionnelles du Groupe se sont déroulées, pour la plupart, au cours du premier semestre.

1.4. Réseau

Le réseau d'agences se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

Entités	31.12.2021	Ouverture	Fermeture	31.12.2022
Benin	16	1	0	17
Gabon	9	2	0	11
Guinée	17	2	0	19
Mauritanie	9	0	0	9
Tchad	10	1	0	11
Togo	40	0	0	40
Côte d'Ivoire	62	3	0	65
Total	163	9	0	172

Note 2 : Principes et méthodes de consolidation

2.1 Référentiel applicable et période de clôture

Les états financiers consolidés d'ORAGROUP ont été établis conformément aux principes comptables du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA et à l'instruction n°033-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Au sens de l'article 2 de l'instruction 33 du PCBR, un groupe est l'ensemble composé de l'entreprise consolidante et des entreprises contrôlées, directement ou indirectement, de manière exclusive ou conjointe par l'entreprise consolidante et de celles sur lesquelles l'entreprise consolidante exerce une influence notable.

Sur cette base, le périmètre de consolidation d'ORAGROUP S.A. au 31 Décembre 2022 est présenté à la note 4 ci-dessous.

2.2 Méthodes de consolidation

Au 31 décembre 2022, ORAGROUP S.A. exerce un contrôle exclusif sur toutes les entités du périmètre de consolidation. Ainsi, conformément à l'instruction n°033-11-2016, la consolidation des comptes des entités du groupe Orabank a été effectuée par « intégration globale ».

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante, les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits intérêts minoritaires ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Dans le cadre de la consolidation, les créances, les dettes et les engagements entre les entreprises intégrées ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont éliminées. Toutefois, les moins-values qui apparaissent justifiées sont maintenues et les plus-values résultant de cessions d'actifs à des prix de référence dont la détermination est externe au groupe peuvent ne pas être éliminées si elles ne sont pas significatives.

Les dividendes intra groupe sont également éliminés en totalité, y compris les dividendes qui portent sur des résultats antérieurs à la première consolidation.

Sont éliminées en totalité, les dotations aux comptes de dépréciations des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive.

Pour l'établissement des états financiers consolidés, les établissements assujettis suivent les principes généraux prévus par le Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA.

Ces principes généraux regroupent les Hypothèses de base, les conventions et les Principes comptables.

Les hypothèses de base (Article 11 du PCBR) :

- *La continuité d'exploitation* : Les comptes sont établis dans la perspective que l'exploitation continue dans un futur proche. Elle conditionne l'utilisation d'autres principes et surtout les modalités d'évaluation des éléments des états financiers.

- *La comptabilité d'engagement* : Elle sous-entend que les opérations d'un établissement de crédit au cours d'une période ainsi que les changements de juste valeur ne coïncident généralement pas avec les rentrées et les sorties de trésorerie de la période.

Les principes comptables retenus pour la présentation des comptes consolidés d'ORAGROUP S.A. :

- *La permanence des méthodes* : pour permettre une bonne comparaison dans le temps de la situation financière et de la performance des établissements de crédit, les états financiers doivent être élaborés selon les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation d'un exercice à l'autre.
- *Principe de transparence* : la mise en œuvre de ce principe doit permettre de donner une présentation claire et loyale de l'information.
- *Principe de prudence* : les comptes sont établis sur la base d'appréciations prudentes pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat.
- *Principe de la spécialisation des exercices comptables* : les exercices comptables étant découpés suivant une périodicité annuelle à l'issue de laquelle sont établis des états financiers, il convient d'imputer à chaque exercice les charges et les produits qui s'y rattachent, et rien que ceux-là, en vue de la détermination du résultat de l'exercice.
- *Principe d'intangibilité du bilan* : les postes enregistrés à la clôture d'un exercice doivent être présentés à l'ouverture de l'exercice suivant. L'intangibilité des capitaux propres d'un exercice à l'autre est nécessaire en consolidation. Ce principe doit être vérifié et respecté notamment lorsque la liste des entreprises comprises dans la consolidation est différente d'un exercice à l'autre.
- *L'importance significative* : Aux termes de l'article 26 du PCB révisé, l'information est significative si son omission ou sa falsification peut influencer les décisions que prennent les utilisateurs sur la base des informations financières que leur fournit une entité déclarante.
- *La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique* : Ce principe, présenté à l'article 27 du PCB révisé, postule que la substance des opérations n'est pas toujours cohérente avec le montage juridique qui les sous-tend. Or, si l'information doit traduire une image fidèle des transactions et autres événements qu'elle vise à présenter, il est nécessaire que les transactions et les événements soient comptabilisés et présentés conformément à leur substance et leur réalité économique et non pas seulement selon leur apparence juridique. L'application de ce

principe consiste donc, pour les préparateurs des états financiers, à s'interroger sur la réalité économique des opérations qu'ils sont amenés à traiter.

Les conventions conformément à l'article 35 et suivants du PCBR

- *Convention du coût historique* : l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est fondée sur la convention du coût historique qui permet d'enregistrer les biens à leur date d'entrée dans le patrimoine, à leur coût d'acquisition exprimé en unités monétaires courantes. Par dérogation à cette convention, les conditions de réévaluation légale ou libre sont précisées. Ces réévaluations ne seraient admises en consolidation que si elles étaient appliquées à l'ensemble des filiales.
- *La juste valeur* : la juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les techniques de détermination de cette valeur sont en phase avec l'article 37 du PCBR ; elles se présentent comme ci-dessous :
 - Approche par le marché : elle se fonde sur les cours de marchés actifs auxquels les établissements peuvent avoir accès à la date d'évaluation ;
 - Approche par le résultat : cette approche désigne les techniques utilisées pour convertir des montants futurs en un montant unique actualisé, à partir de données qui sont observables directement ou indirectement ;
 - Approche par les coûts : elle reflète le montant qui serait requis actuellement pour remplacer la capacité de service d'un actif.

Pour l'établissement des états financiers consolidés, les établissements assujettis suivent les principes généraux prévus par le Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA énoncés ci-dessus. Toutefois, lorsqu'une entreprise consolidée, appartenant à un secteur d'activité autre que le secteur bancaire, applique des règles comptables qui sont particulières à ce secteur, ces règles comptables sont maintenues dans les états financiers consolidés, dans la mesure où elles sont conformes aux principes généraux applicables.

Note 3 : Règles d'évaluation des actifs et passifs

Les éléments d'actifs, de passifs et du hors-bilan ainsi que les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés, selon des méthodes homogènes au sein du groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation, dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les états financiers individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Il en est ainsi des dépréciations et provisions constituées sur les risques portés par les entreprises incluses dans le champ de consolidation, qui doivent être réexaminées sur la base de principes homogènes d'analyse des risques. Si l'examen des dépréciations et provisions fait apparaître une insuffisance, une dotation complémentaire est effectuée au compte de résultat consolidé. A l'inverse, les dépréciations et provisions manifestement excédentaires sont reprises au crédit de ce compte.

3.1 Evaluation des actifs

➤ Créances sur la clientèle

L'encours brut des prêts à la clientèle est diminué des provisions pour créances douteuses. Les montants des provisions constituées sur les risques portés par les banques inclus dans le périmètre de la consolidation sont réexaminés sur la base de l'analyse des risques conformément aux dispositions de l'instruction n° 026-11-2016 de l'UMOA. Si l'examen des provisions fait apparaître une insuffisance, une dotation complémentaire est effectuée au compte de résultat consolidé. A l'inverse, les provisions manifestement excédentaires sont reprises au crédit du compte de résultat.

➤ Ecart d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une entreprise, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans les livres de la société consolidante (société-mère) et la part que ces titres représentent dans les capitaux propres de l'entreprise consolidée est, après analyse, répartie entre des corrections de valeur des éléments du bilan de l'entreprise consolidée et un solde résiduel appelé écart d'acquisition.

Si ce dernier est négatif, il est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition. Si l'écart d'acquisition est

positif, il est inscrit à l'actif et amorti selon un plan qui reflète aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues, les objectifs fixés et les perspectives envisagées au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition positif ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Si ces différents facteurs venaient à être remis en cause par rapport aux prévisions initiales, les écarts d'acquisition concernés feraient l'objet de réductions, au-delà des amortissements prévus par le plan.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective, soit à la date d'acquisition des titres par l'entreprise consolidante, soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. Le fait qu'un contrat comporte une clause de rétroactivité ne suffit pas à placer le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

➤ Actifs incorporels

Les fonds commerciaux inscrits dans les comptes annuels individuels des entités consolidées, et dont l'analyse confirme l'impossibilité d'en évaluer séparément les éléments constitutifs, sont assimilés à des écarts d'acquisition dans les comptes consolidés. Il n'en existe pas dans les comptes des entités consolidées au 31 décembre 2022.

Les valeurs incorporelles, comprenant notamment les frais de constitution et de modification du capital, sont éliminées dans le cadre de la présentation des comptes consolidés.

Spécifiquement, les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes liées. Si celles-ci sont insuffisantes pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent est comptabilisé en charges. Les frais d'émission d'emprunt obligataire sont étalés sur la durée de l'emprunt, si celle-ci est différente de la durée d'étalement retenue dans les comptes sociaux.

De façon générale, pour les autres actifs incorporels qui ont pu être reconnus dans la mesure où leur évaluation a été déterminée sur des critères objectifs et de façon fiable, lorsque ces actifs ont une durée de vie déterminée, ils font l'objet d'un amortissement sur cette durée de vie. En cas de baisse de valeur significative, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence entre la valeur au bilan et le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de leur valeur vénale.

➤ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, augmentation faite le cas échéant des frais accessoires d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des biens. Ces immobilisations sont présentées au bilan à leur valeur nette comptable.

➤ Immobilisations données en crédit-bail

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location-vente sont portées au bilan consolidé pour leur encours financier déterminé à la clôture de l'exercice, à partir du plan d'amortissement financier fixé au départ de l'opération. Ces encours sont substitués à la valeur nette comptable des biens loués à la clôture dudit exercice. La différence entre l'encours financier et la valeur nette comptable des biens loués est portée dans le compte de réserve latente. Cette réserve est inscrite au bilan consolidé dans les réserves consolidées.

Les échéances impayées depuis plus de trois (3) mois qui n'ont pas fait l'objet de provisions pour dépréciation, sont déduites de la réserve latente et une provision pour risque est constituée à due concurrence. Aucune opération de crédit-bail n'a été réalisée par une entité du périmètre de consolidation sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2022.

➤ Réévaluation des immobilisations

Une entité consolidée peut être conduite à pratiquer dans ses comptes individuels, une réévaluation de droit commun ou une réévaluation libre lorsque la législation le permet. Si une entité du groupe a procédé à l'une ou à l'autre de ces réévaluations dans ses comptes individuels (à l'exception de la correction monétaire en cas de forte inflation), il convient soit de l'éliminer dans les comptes consolidés, soit de pratiquer la réévaluation pour l'ensemble du groupe. Dans ce cas, la réévaluation doit être effectuée selon des méthodes uniformes. Au 31 décembre 2022, la filiale du Gabon a comptabilisé suivant le Plan comptable local une réévaluation relative aux rachats des créances pour 1,8 Mds FCFA. Ce montant a été annulé des fonds propres consolidés du Groupe suivant le référentiel de consolidation PCB.

➤ Immobilisations financières

Le poste "Immobilisations financières" comprend les titres des sociétés non consolidées et les prêts accordés aux entités du groupe non consolidées. La valeur des titres de participation correspond au coût d'achat des titres, sous déduction des provisions pour dépréciations pratiquées en cas de sous-valeur résultant de l'évaluation de la quote-part de la

dernière situation nette connue des participations concernées. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits l'année de leur distribution.

Le détail des immobilisations financières est présenté à la **note 9**.

Le poste "Immobilisations financières mises en équivalence" correspond à la quote-part de la situation nette des sociétés mises en équivalence. Au 31 décembre 2022, aucune entité du périmètre de consolidation n'est consolidée par mise en équivalence.

➤ Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la base imposable (le résultat fiscal) et le résultat comptable. L'incidence des écritures comptables passées pour la seule application des législations fiscales nationales doit être éliminée. Les impôts différés résultant des écritures de consolidation et des retraitements spécifiques pratiqués doivent être dégagés au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits au bilan :

- Que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables ;
- Ou si leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est probable. Il est présumé qu'un tel bénéfice n'existera pas lorsque l'entreprise a supporté des pertes récentes au cours des deux derniers exercices sauf à apporter des preuves contraires convaincantes, par exemple si ces pertes résultent de circonstances exceptionnelles.

Le taux d'impôt à retenir pour l'évaluation des impôts différés doit correspondre au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur dans les Etats où sont installés chaque entité consolidée. Les changements de taux d'imposition votés après la date de clôture ne doivent pas être pris en compte pour l'évaluation des impôts différés, mais une information doit être fournie en annexe si le vote intervient avant la date d'arrêt des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont actualisés compte tenu de leur impact significatif.

3.2 Evaluation des passifs

➤ Engagements de retraites

Les règles et méthodes de détermination des droits acquis par le personnel en matière de retraite varient d'une filiale à une autre. Le processus d'externalisation de la détermination des provisions pour engagement de retraite est effectif dans l'ensemble des entités à l'exception des filiales de la Guinée Bissau, et de la Mauritanie.

Les engagements correspondants aux droits acquis par le personnel en matière de retraite sont enregistrés directement en charge pour les filiales ayant confié la gestion de ces droits à une compagnie d'assurance. Pour les autres filiales ces engagements initialement enregistrés dans les provisions pour risques et charges sont retraités en consolidation et impactent les réserves consolidées.

➤ Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Les FRBG constitués dans les comptes sociaux des entités du groupe ont un caractère de réserve. Ils sont annulés au niveau des comptes consolidés conformément aux dispositions du PCBR.

➤ Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère et écarts de conversion

Les comptes consolidés sont établis en Francs CFA (XOF), monnaie de référence du groupe. A cette fin, les comptes annuels des entités incluses dans le périmètre de consolidation, exprimés en devises, sont convertis selon les modalités ci-après :

- Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ou à la date antérieure la plus proche ;
- Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutefois, les cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ou à la date antérieure la plus proche peuvent être retenus si leur utilisation ne fait pas apparaître de différences significatives par rapport à la méthode des cours moyens.

Les comptes des filiales d'Afrique Centrale (TCHAD et GABON) sont établis en Francs CFA (XAF) ; la parité est fixe avec la monnaie de présentation des comptes consolidés d'ORAGOUP.

Les comptes des filiales Guinéenne et Mauritanienne sont établis respectivement en Francs Guinéen (GNF) et Ouguiya (MRU). Les

cours retenus pour la conversion des bilans et des comptes de résultat de ces filiales sont les cours de marché au 31 décembre 2022, car leur utilisation ne fait pas apparaître de différence significative par rapport au respect de la méthode du cours moyen. Ces cours se détaillent comme suit :

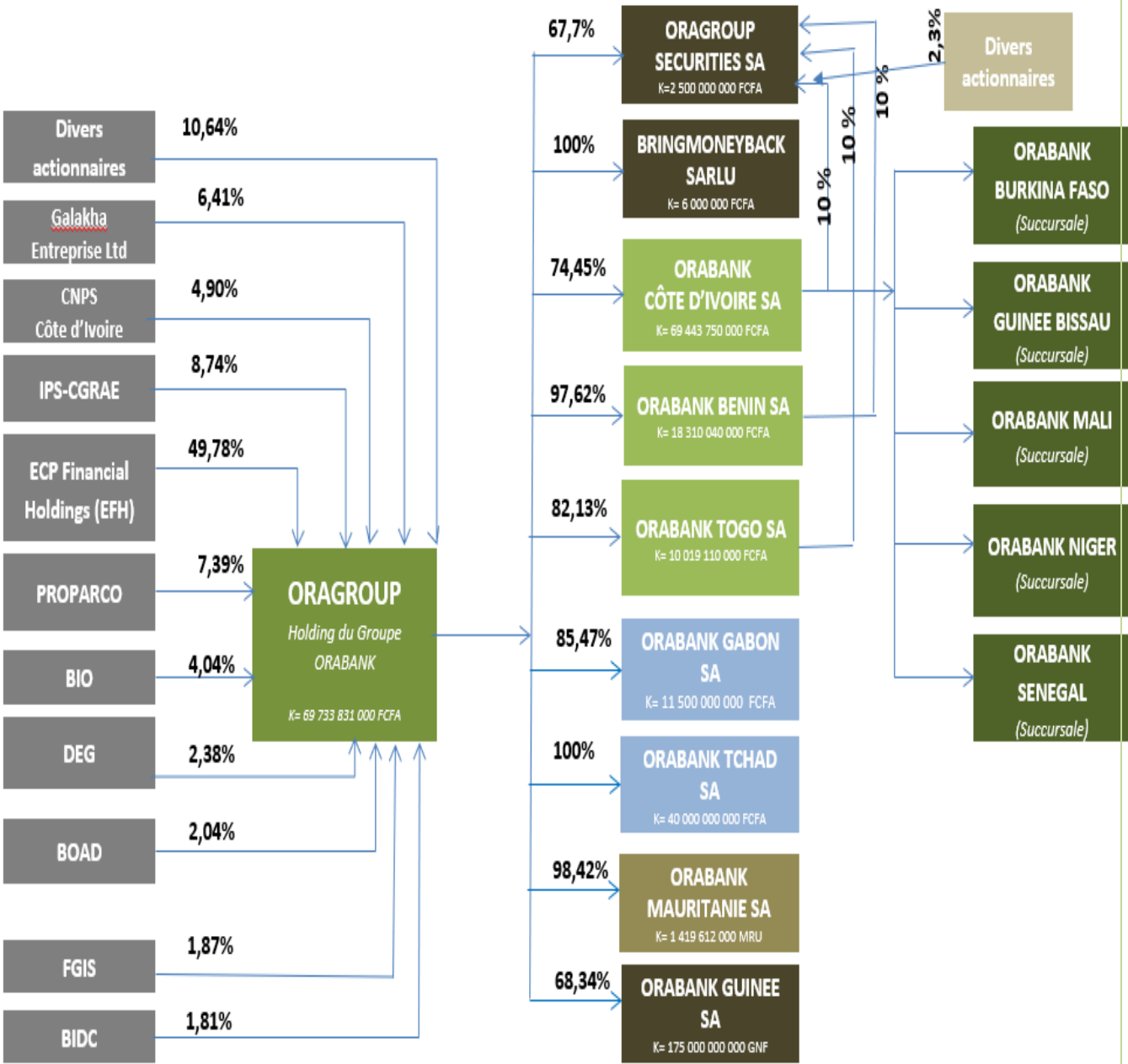
	déc.-22	déc.-21	déc.-20
Devise : (Gabon et Tchad)	XAF	XAF	XAF
Cours de clôture :	1.00000	1.00000	1.00000

	déc.-22	déc.-21	déc.-20
Devise : (Guinée Conakry)	GNF	GNF	GNF
Cours de clôture :	13.85044	15.71458	18.52841

	déc.-22	déc.-21	déc.-20
Devise : (Mauritanie)	MRU	MRU	MRU
Cours de clôture :	0.05942	0.06265	0.06814

Note 4 : Périmètre et méthodes de consolidation

L'organigramme capitalistique du Groupe au 31 décembre 2022 se présente comme ci-dessous :



Les pourcentages de contrôle et d'intérêt ainsi que les méthodes de consolidation retenues par filiale, au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

Entités	Statut juridique	Detention	Nombre actions	Valeur nominale	Capital Social en monnaie locale	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
							31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
Oragroup	Mère	Directe	69 733 831	1 000	69 733 831 000	Globale	N/A	N/A	N/A	N/A
OraBank Bénin	Filiale	Directe	1 831 004	10 000	18 310 040 000	Globale	97.62%	97.62%	97.62%	97.62%
Orabank Tchad	Filiale	Directe	4 000 000	10 000	40 000 000 000	Globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Orabank Guinée	Filiale	Directe	17 500 000	10 000	175 000 000 000	Globale	68.33%	68.33%	68.33%	68.33%
Orabank Gabon	Filiale	Directe	1 150 000	10 000	11 500 000 000	Globale	85.47%	85.47%	85.47%	85.47%
OraBank Togo	Filiale	Directe	1 001 911	10 000	10 019 110 000	Globale	82.13%	82.13%	82.13%	82.13%
OraBank Mauritanie	Filiale	Directe	1 419 612	1 000	1 419 612 000	Globale	98.42%	98.42%	98.42%	98.42%
Orabank Côte d'Ivoire	Filiale	Directe	6 944 375	10 000	69 443 750 000	Globale	74.45%	74.45%	74.45%	74.45%

Toutes les entités du Groupe comprises dans le périmètre de consolidation font l'objet d'un contrôle exclusif par ORAGROUP.

Les entités contrôlées directement ou indirectement et exclues du périmètre de consolidation sont présentées ci-après :

Entités exclues du périmètre de consolidation	PAYS
ORAGROUP SECURITIES	CÔTE D'IVOIRE
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE BAOBAB	BENIN
BRINGMONEYBACK (BMB)	TOGO
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SOPIB	BENIN
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA MARINA	TOGO
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA CITE DU BENIN	TOGO
FINADEV GUINEE	GUINEE

Les principales exclusions du périmètre de consolidation sont justifiées comme suit :

- **FINADEV GUINEE** : Il s'agit de la société de gestion des participations d'ORAGROUP S.A. Le total de son bilan au titre de l'arrêté au 31 décembre 2022 reste inférieur au seuil réglementaire défini par l'article 8 de l'instruction n°33/11/2016 du Plan Comptable Bancaire Révisé.
- **Société Civile Immobilière (SCI) SOPIB** : Cette entité a pour activité principale la détention d'immobilisations. Par ailleurs, le total de son bilan au titre de l'arrêté au 31 décembre 2022 reste inférieur au seuil réglementaire défini par l'article 8 de l'instruction n°33/11/2016 du Plan Comptable Bancaire Révisé.
- **Société civile immobilière le Baobab** : Cette entité a pour activité principale la détention d'immobilisations. Par ailleurs, le total de son bilan au titre de l'arrêté au 31 décembre 2022 reste inférieur au seuil réglementaire défini par l'article 8 de l'instruction n°33/11/2016 du Plan Comptable Bancaire Révisé.
- **Société Civile Immobilière (SCI) de la Marina** : Cette entité a pour activité principale la détention d'immobilisations affectées à l'exploitation d'ORABANK TOGO. Par ailleurs, le total de son bilan au titre de l'arrêté au 31 décembre 2022 reste inférieur au seuil réglementaire défini par l'article 8 de l'instruction n°33/11/2016 du

Plan Comptable Bancaire Révisé.

- **Cité du BENIN** : Cette entité a pour activité principale la détention d'immobilisations affectées à l'exploitation d'ORABANK TOGO. Par ailleurs, le total de son bilan au titre de l'arrêté au 31 décembre 2022 reste inférieur au seuil réglementaire défini par l'article 8 de l'instruction n°33/11/2016 du Plan Comptable Bancaire Révisé.
- **BRING MONEY BACK** : La holding a procédé à la création le 06 décembre 2016 d'une entité chargée du rachat et de recouvrement des créances pour le compte de tiers. Le total de son bilan au titre de l'arrêté au 31 décembre 2022 reste inférieur au seuil réglementaire défini par l'article 8 de l'instruction n°33/11/2016 du Plan Comptable Bancaire Révisé.
- **Oragroup Securities** : Cette entité a pour activités principales la négociation, la compensation de valeurs mobilières cotées en bourses, la conservation des titres cotés, l'ingénierie financière, l'intermédiation et la prise de participation dans les entreprises. Le total de son bilan au 31 décembre 2022 reste inférieur au seuil réglementaire défini par l'article 8 de l'instruction n°33/11/2016 du Plan Comptable Bancaire Révisé.

Note 5 : Caisses, banques centrales et CCP (Poste 1 du bilan)

Cette rubrique enregistre les disponibilités dans les caisses auxiliaires et principales des entités du groupe, ainsi que l'ensemble de leurs avoirs dans les différentes banques centrales des zones monétaires où le groupe est présent. Les espèces en caisses ont évolué comme suit au 31 décembre 2022 :

CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP

RUBRIQUES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Billets et monnaies en devise locale	70 587	74 747
Billets et monnaies en devises étrangères	5 373	2 981
Billets en cours de route	354	1 460
Banque Centrale	164 919	300 201
Banque Centrale - Reserves obligatoires	11 877	13 590
CCP	275	331
Total	253 385	393 310

Note 6 : Prêts et Créances interbancaires et assimilés (Poste 2 de l'actif)

Ils sont constitués des éléments suivants :

PRETS ET CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILES

RUBRIQUES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Banques et correspondants	67 785	124 719
Etablissements financiers	980	1 805
Dépôts à terme constitués	750	6 880
Dépôts de garantie constitués	3 791	10 511
Prêts à terme	208 289	69 427
Créances rattachées sur les créances interbancaires et assimilés	6 459	7 843
Créances impayées ou immobilisées	365	479
Créances douteuses ou litigieuses (plus de 6 mois)	208	109
Provisions sur créances en souffrance	-260	-161
Total	288 368	232 613

Ce poste regroupe les soldes des prêts, des créances et des créances subordonnées détenues sur les correspondants bancaires.

Note 7 : Prêts et créances sur la clientèle (Poste 3 de l'actif)

Ils sont constitués des éléments suivants :

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

RUBRIQUES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Créances brutes saines	1 844 256	2 199 735
Crédits ordinaires -portefeuille d'effets commerciaux	85 820	99 195
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	185 340	205 968
Crédits campagne-autres crédits à court terme	43 112	40 617
Crédits ordinaires-autres crédits à court terme	536 031	745 122
Crédits à moyen terme	804 804	859 577
Crédits à long terme	88 826	112 544
Commissions reçues et coûts de transaction	0	-2 050
Créances saines transférées de créances restructurées	0	2 248
Créances saines transférées de créances douteuses et litigieuses	0	1 986
Valeurs non imputées	4 110	4 729
Autres sommes dues par la clientèle	2 467	20 640
Créances rattachées	16 520	25 044
Créances impayées ou immobilisées	77 227	84 115
Créances douteuses	301 132	337 072
Créances douteuses ou litigieuses 6 mois et plus	301 054	327 466
Créances restructurées	0	9 544
Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses	78	62
Total provisions	-232 863	-248 348
Provisions sur creances impayées ou immobilisées	-1 288	-2 219
Provisions sur créances douteuses ou litigieuses (6 mois et plus)	-229 712	-243 716
Provisions sur Créances restructurées	0	-592
Provisions sur intérêts sur créances douteuses ou litigieuses	-1 863	-1 821
Créances nettes de la clientèle	1 912 525	2 288 458

Le poste prêts et créances intègre une exposition de la filiale du Tchad au 31 décembre 2022 sur un de ses clients pour un montant total d'environ 35,6 milliards de FCFA enregistré en créances douteuses.

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale dans le cadre de son approbation du plan de redressement d'Orabank Tchad, lui a accordé, une dérogation pour l'étalement sur 3 ans des provisions d'un montant de 12 645 millions de francs CFA à constituer sur la créance ABASSI. Celle-ci doit être intégralement provisionnée au plus tard à la clôture des comptes de l'exercice 2024.

ORABANK Togo a procédé au cours de l'exercice à des cessions de créances en souffrance au profit de BMB d'un montant cumulé brut de 20 062 millions de francs CFA soumises à une décote totale de 702 millions de francs CFA et conduisant à une reprise d'un montant de 826 millions de francs CFA soit in impact net positif de 7 594 millions de francs CFA sur le coût du risque

Certaines créances sur la clientèle de la banque d'un montant cumulé brut 33,8 milliards de FCFA ont fait l'objet de titrisation conduisant à une reprise de provisions d'un montant 3,3 milliards de FCFA soit un impact net du même montant sur le coût du risque.

Note 8 : Obligations et autres titres à revenus fixe (Poste 4 de l'actif)

Le détail des titres en portefeuille du groupe au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE					
Valeur brute					
Rubrique	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Virement de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Obligations	821 025	235 309	-2 830	-14 690	987 163
Bons de Trésor	349 249	33 136	-51 178	-9 868	321 339
Autres titres à revenu fixe	48 708	8 593	-2 311	8 228	69 070
Créances rattachées	33 451	6 171	-6 434	16 330	49 518
Valeur brute	1 252 434	283 209	-62 753	0	1 427 090
Provision					
Rubrique	Brut au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virement de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Provisions titres de placements	-25	0	0	0	-25
Provisions	-25	0	0	0	-25
Valeur nette	1 252 409				1 427 065

Ce poste comprend les obligations et autres titres à revenu fixe, y compris les titres de dettes subordonnées. Avec la conjoncture économique, les Etats émettent de plus en plus de valeurs mobilières qui sont généralement mobilisables auprès des Banques centrales en refinancement. De ce fait, les filiales acquièrent facilement ces titres qui sont moins risqués et plus liquides. Le portefeuille des titres a augmenté de + 383 Milliards FCFA. Cette variation s'explique essentiellement par des nouvelles souscriptions par nos filiales des bons émis par les états de l'UEMOA et autres.

Note 9 : Actifs d'impôt différé (Poste 6 de l'actif)

La situation des impôts différés actif se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

ACTIFS D'IMPÔTS DIFFERE		
RUBRIQUES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Impôts différés sur provisions et différences temporelles	11 317	9 021
Impôts différés sur résultat déficitaire	4 404	4 404
Impôts différés sur autres	4 191	4 235
Total	19 912	17 661

Note 10 : Compte de régularisation et actifs divers (Poste 7 de l'actif)

Le détail des comptes de régularisation actifs se présente comme ci-dessous au 31 décembre 2022 :

COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

RUBRIQUES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Sommes dues par les filiales et succursales - intercompagnie	2	215
Etat crédits d'impôt	1 346	9 655
Personnel	474	466
Organismes sociaux	2 005	893
Fournisseurs	492	2 687
Autres débiteurs divers	49 972	58 603
Débiteurs divers en souffrance-autres	3 204	7 814
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers en souffrance - autres	-3 180	-7 385
Comptes d'encaissement	22 797	23 443
Comptes de recouvrement	4 529	1 377
Comptes d'opérations sur crédits consortiaux	50	0
Dépôts et cautionnements	4 075	5 188
Comptes de règlement de titres	1	0
Comptes de réévaluation des opérations de change	1	-6
Autres comptes transitoires - Actif	0	0
Compte d'attente - Actif	2 198	1 343
Charges constatées d'avance	12 952	11 945
Produits à recevoir	1 197	964
Total	102 115	117 201

Les comptes de régularisation intègrent au 31 décembre 2022 la comptabilisation de cessions de créances clientèle à BMB par les filiales.

Note 11 : les autres participations (Poste 9 de l'actif)

Ce poste comprend les actions et les autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises non consolidées conformément aux dispositions de l'article 8 de l'instruction 33/11/2016 du PCBR.

Le détail en MFCFA au 31 décembre 2022 se présente comme ci-dessous :

AUTRES PARTICIPATIONS

Valeur brute						
Rubrique	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Ecart de conversion	Virement de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Titres participations et autres titres	7 408	1 196	-3	0	0	8 615
Valeur brute	7 408	1 196	-3	0	0	8 615
Provision						
Rubrique	Brut au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Ecart de conversion	Virement de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Provisions dépréciation des titres		-678	-48	79	0	-650
Provisions		-678	-48	79	0	-650
Valeur nette		6 731				7 965

Note 12 : Immobilisations incorporelles (Poste 10 de l'actif)

Elles sont constituées des autres immobilisations incorporelles comme suit au 31 décembre 2022 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur brute						
Rubrique	Brut au début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Ecart de conversion	Virement de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Frais de constitution	750	0	0	0	0	791
Frais de premier établissement	6	0	0	0	0	6
Frais d'augmentation du capital	1 044	195	0	0	0	1 239
Logiciels	18 487	1 291	0	0	307	20 215
Brevets & marques	2 014	23	0	0	-242	1 795
Autres immobilisations incorporelles	1 364	2	0	0	-131	1 241
Immobilisations incorporelles en cours	1 701	154	0	0	-330	1 306
Valeur brute	25 365	1 665	0	0	-395	26 593
Amortissements						
Rubrique	Brut au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Ecart de conversion	Virement de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Amortissements Frais de constitution	-750	-29	0	0	0	-791
Amortissements Frais de premier établissement	-6	0	0	0	0	-6
Amortissements Frais d'augmentation du capital	-1 044	-195	0	0	0	-1 239
Amortissements Logiciels	-13 583	-1 853	1 570	0	231	-13 733
Amortissements Brevets et licences	-1 037	-319	0	0	50	-1 306
Amortissements autres immobilisations incorporelles	-1 364	-13	28	0	113	-1 241
Amortissements	-17 783	-2 410	1 598	0	395	-18 316
Dépréciations						
Rubrique	Brut au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Ecart de conversion	Virement de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
Valeurs net						
Rubrique	Brut au début de l'exercice					Brut à la fin de l'exercice
Logiciels	4 904					6 482
Brevets & marques	977					489
Immobilisations incorporelles en cours	1 701					1 306
Valeurs Net Comptables	7 582					8 277

Note 13 : Immobilisations corporelles (Poste 11 de l'actif)

Ce poste a évolué en valeur brute comme suit au 31 décembre 2022 :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Valeur brute						
Rubrique	Brut au début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Ecart de conversion	Virement de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	9 555	922	0	0	1 252	11 828
Constructions et bâtiments	17 151	994	0	0	233	18 701
Agencements et installations	28 542	3 753	-136	0	1 062	33 608
Matériels roulants	9 285	2 399	-197	0	-609	10 993
Matériels informatiques	15 403	1 996	-56	0	-1 619	16 051
Matériels de télécommunication	1 231	238	-19	0	0	1 450
Matériels et mobiliers de bureau	7 499	1 214	-796	0	-135	7 826
Autres mobiliers et matériels	7 716	1 207	-2 014	0	119	7 106
Immobilisation corporelles en cours	13 685	3 671	0	0	-4 900	12 664
Immobilisat* corp acquis en réalisat* de garanties	57 318	8 856	-201	0	928	67 041
Immobilisations hors exploitation	4 197	213	-101	0	1 033	5 387
Valeur brute	171 582	25 463	-3 520	0	-2 635	192 654
Amortissements						
Rubrique	Brut au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Ecart de conversion	Virement de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains						
Constructions et bâtiments	-7 236	-1 550	0	0	0	-8 859
Agencements et installations	-11 803	-3 161	137	0	248	-14 826
Matériels roulants	-5 527	-1 329	157	0	635	-6 141
Matériels informatiques	-11 546	-1 666	187	0	1 619	-11 694
Matériels de télécommunication	-739	-141	12	0	0	-868
Matériels et mobiliers de bureau	-4 392	-866	-21	0	135	-5 169
Autres mobiliers et matériels	-6 257	503	905	0	0	-4 920
Immobilisation corporelles en cours						
Immobilisat* corp acquis en réalisat* de garanties	-3 724	-1 244	40	0	-7	-4 952
Immobilisations hors exploitation	-1 222	-93	280	0	5	-1 155
Amortissements	-52 447	-9 547	1 696	0	2 635	-58 583
Dépréciations						
Rubrique	Brut au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Ecart de conversion	Virement de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	-14	0	0	0	0	-14
Constructions et bâtiments	-59	0	33	0	0	-25
Agencements et installations	-2 935	0	0	0	0	-2 935
Matériels et mobiliers de bureau	-4	0	0	0	0	-4
Autres mobiliers et matériels	0	0	0	0	0	0
Immobilisation corporelles en cours	-37	0	0	0	0	-37
Immobilisat* corp acquis en réalisat* de garanties	-1 609	0	0	0	0	-1 683
Immobilisations hors exploitation	-19	0	0	0	0	-19
Dépréciations	-4 678	0	33	0	0	-4 717
Valeurs net						
Rubrique	Brut au début de l'exercice					Brut à la fin de l'exercice
Terrains	9 541					11 814
Constructions	9 856					9 818
Agencements et installations	13 804					15 848
Matériels roulants	3 758					4 852
Matériels informatiques	3 857					4 357
Matériels de télécommunication	492					582
Matériels et mobiliers de bureau	3 102					2 653
Autres mobiliers et matériels	1 459					2 186
Immobilisation corporelles en cours	13 647					12 626
Immobilisat* corp acquis en réalisat* de garanties	51 983					60 406
Immobilisations hors exploitation	2 956					4 212
Valeurs Net Comptables	114 457					129 354

L'importance des acquisitions s'explique essentiellement par l'accroissement de l'activité des filiales sur l'exercice 2022.

Note 14 : Ecarts d'acquisition (Poste 12 de l'actif)

Ce poste recense, pour son montant initial lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation et, le cas échéant, pour le montant net des sommes qui ont été ultérieurement portées en charges au compte de résultat, l'écart d'acquisition positif, déterminé conformément aux dispositions de l'article 19 de l'instruction 33/11/2016 relative aux états financiers sous une forme consolidée.

ECARTS D'ACQUISITION

RUBRIQUES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Ecart d'acquisition - actif	25 340	25 340
Amortissement sur écarts d'acquisition - actif	-12 940	-14 167
Provision pour dépréciation écarts d'acquisition - actif	0	0
Total	12 401	11 173

Note 15 : Dettes interbancaires et assimilées (Poste 2 du passif)

Elles sont constituées des éléments suivants au 31 décembre 2022 :

DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

RUBRIQUES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Banques et correspondants	33 223	57 693
Etablissement financiers	45 775	14 122
Institutions financières internationales ou étrangères	837	347
Autres comptes de dépôts des établissements de crédit	49 703	46 518
Emprunts à terme auprès des états	232 444	144 807
Emprunts au titre des adjudications périodiques - marché monétaire	687 092	760 602
Comptes d'emprunts et autres sommes dues aux états crédits	20 742	15 413
Dettes rattachées	3 336	3 715
Total	1 073 151	1 043 217

Ce poste enregistre les dettes envers les banques centrales et les établissements financiers exigibles à tout moment ou dans un délai maximum d'un jour ouvrable.

Note 16 : Dettes à l'égard de la clientèle (Poste 3 du passif)

DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE

RUBRIQUES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Comptes ordinaires de la clientèle	1 325 760	1 804 194
Comptes ordinaires dépôts clientèle personne morale	1 182 940	1 641 671
Comptes ordinaires dépôts clientèle personne physique	142 819	162 522
Dépôts à terme reçus de la clientèle	841 325	922 310
Dépôts à terme reçus de la clientèle	841 325	922 310
Livrets d'épargne	241 200	288 599
Comptes d'épargne logement	1	1
Plans d'épargne logement	46	53
Autres comptes d'épargne à régime spécial	3 261	4 006
Dépôts de garantie reçus	98 186	102 180
Dépôts de garantie reçus dans le cadre d'ouvertures de crédits documentaires	4 789	10 264
Dépôts de garantie reçus pour location de coffres-forts	11	11
Dépôts de garantie reçus dans le cadre du crédit-bail et des opérations assimilées	289	179
Autres dépôts de garantie reçus	93 097	91 725
Autres dépôts reçus	17 804	11 526
Autres dépôts à vue rémunérés	0	0
Bons de caisses	0	0
Emprunts à la clientèle	0	0
Dettes sommes dues à la clientèle	33 999	19 355
Dispositions à payer	9 175	9 841
Provisions pour chèques certifiés	3 802	3 731
Dettes rattachées	9 337	11 164
Total	2 583 896	3 176 961

Les ressources clientèles ont évolué de 593,1 milliards de FCFA. Les filiales suivantes ont contribué de manière plus significative :

- Sénégal : 168 milliards de FCFA
- Gabon : 102 milliards de FCFA
- Côte d'Ivoire : 94 milliards de FCFA
- Togo : 82 milliards FCFA
- Guinée : 46 milliards de FCFA
- Burkina Faso : 39 milliards de FCFA
- Niger : 26 milliards de FCFA

Note 17 : Dettes représentées par un titre (Poste 4 du passif)

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

RUBRIQUES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Obligations	69 348	90 491
Dettes rattachées	990	1 334
Total	70 339	91 825

Ce poste enregistre essentiellement des emprunts contractés auprès de la BOAD pour 10 Mrds FCFA, un emprunt obligataire levé sur le marché de l'Afrique Centrale pour 6 Mrds FCFA, un emprunt obligataire auprès du marché de l'Afrique de l'Ouest pour 50 Mrds FCFA.

Note 18 : Passifs d'impôts différés (Poste 5 du passif)

Ils sont constitués des éléments suivants :

PASSIFS D'IMPÔTS DIFFERE

RUBRIQUES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Impôts différés sur réévaluation des immeubles	1 500	1 500
Impôts différés sur provisions et différences temporelles	3 295	2 258
Impôts différés sur résultat déficitaire	305	305
Impôts différés sur autres	2 128	2 128
Total	7 228	6 191

Ce poste enregistre les montants d'impôts sur des résultats payables au cours des périodes futures et portant sur des différences temporaires.

Note 19 : Comptes de régularisation et passifs divers (Poste 6 du passif)

Ce poste recouvre les dettes à l'égard des tiers.

AUTRES PASSIFS

RUBRIQUES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés - intra-groupe	77	77
Sommes dues aux filiales et succursales - intercompagnie	320	320
Etat autres impôts dus	9 642	11 487
Impôt sur les sociétés dus	2 053	2 175
Personnel	60	163
Organismes sociaux	641	877
Fournisseurs	1 196	1 625
Actionnaires comptes courant - intra-groupe	0	0
Actionnaires comptes courant - autres	73	82
Autres créditeurs divers	11 084	22 121
Comptes de réévaluation des opérations de change	-2	0
Comptes de contrepartie des comptes de recouvrement	2 253	1 830
Valeur imputé divers	569	282
Comptes transitoire - passif	0	0
Compte d'attente - Passif	2 064	2 242
Produits constatés d'avance	10 379	13 779
Comptes d'abonnement de charges	257	105
Charges à payer	32 244	65 373
Total	72 911	122 539

Ce poste enregistre plusieurs comptes à régulariser sur une courte et moyenne période.

Note 20 : Provisions pour risques et charges (Poste 8 du passif)

Elles ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

PROVISIONS

RUBRIQUES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long termes	-510	127
Provisions pour charges de retraite	17	27
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 869	2 363
Autres provisions pour risques et charges	16 201	19 285
Total	17 578	21 802

- Les autres provisions pour risques et charges intègrent les provisions constituées pour couvrir la perte opérationnelle liée au litige opposant Orabank Gabon au client SOGAD.

La couverture des risques liés au litige en cours au Gabon au 31 décembre 2022 est de 7,559 milliards de FCFA.

Orabank Gabon a déposé un recours en révision n° 158/2021/PC formé le 26 avril 2021 contre l'arrêt CCJA n° 223/2019 du 8 août 2019, suite à l'audit de la dette intérieure par l'Etat du Gabon qui a revu à la baisse le montant de sa dette (9 milliards) sur SOGAD. Cette décision de l'état du Gabon ouvre ainsi un moyen de cassation contre le 1er arrêt de la CCJA dans ce dossier

Note 21 : Emprunts et titres émis subordonnés (Poste 9 du passif)

Ce poste recense les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à terme ou à durée indéterminée.

EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES

AUTRES PASSIFS	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Emprunts subordonnés émis	14 285	13 285
Emprunts subordonnés à terme - intra-groupe	0	0
Emprunts subordonnés à terme - autres	14 285	13 285
Dettes rattachées	450	1 373
Dettes rattachées / Emprunts et titres émis subordonnés - intra-groupe	4	0
Dettes rattachées / Emprunts et titres émis subordonnés - autres	445	1 373
Dettes rattachées / Emprunts et titres émis à durée indéterminées - intra-groupe	0	0
Total	14 735	14 658

Note 22 : Capitaux Propres (Poste10 du passif)

La répartition du capital par actionnaire au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Actionnaires	Adresse	Nb actions	Proportion	Montant
ECP Financial Holding (EFH)	Ile Maurice	34 714 457	49.78%	34 714 457 000
Proparco	Paris, France	5 156 109	7.39%	5 156 109 000
BIO	Bruxelles, Belgique	2 819 312	4.04%	2 819 312 000
DEG	Cologne, Allemagne	1 656 605	2.38%	1 656 605 000
BOAD	Lomé, Togo	1 424 972	2.04%	1 424 972 000
FGIS	Libreville, Gabon	1 306 352	1.87%	1 306 352 000
BIDC	Lomé, Togo	1 260 741	1.81%	1 260 741 000
Envol Afrique	Isle of Man, Royaume Uni	942 072	1.35%	942 072 000
CGF Bourse	Dakar, Sénégal	71 252	0.10%	71 252 000
Money Express	Dakar, Sénégal	71 252	0.10%	71 252 000
AXA Cameroun	Douala, Cameroun	90 286	0.13%	90 286 000
AXA Côte d'Ivoire	Abidjan, Côte d'Ivoire	90 286	0.13%	90 286 000
AXA Gabon	Libreville, Gabon	180 573	0.26%	180 573 000
AXA Sénégal	Dakar, Sénégal	8 208	0.01%	8 208 000
CECO BTP	Sotoboua, Togo	135 784	0.19%	135 784 000
GALHAKA	Ile Maurice	4 468 941	6.41%	4 468 941 000
SICAV Abdou Diouf	Cotonou, Benin	225 000	0.32%	225 000 000
Ismaël BANGOURA	Conakry, Guinée	142 505	0.20%	142 505 000
Félix R. SANCHEZ	Dakar, Sénégal	536 637	0.77%	536 637 000
Abass Khalil HACHEM	Dakar, Sénégal	77 318	0.11%	77 318 000
Alioune NDOUR DIOUF	Dakar, Sénégal	153 331	0.22%	153 331 000
Guy SAUVANET	Lomé, Togo	106 800	0.15%	106 800 000
Mariama TADJOU EP. YAYA OYE	Cotonou, Benin	212 000	0.30%	212 000 000
Vincent LE GUENNOU	Paris, France	8	0.00%	8 000
Hurley DODDY	USA	8	0.00%	8 000
Brice LODUGNON	Abidjan, Côte d'Ivoire	8	0.00%	8 000
Ferdinand NGON KEMOUM	Douala, Cameroun	8	0.00%	8 000
Total actionnaires existants		55 850 825	80.09%	55 850 825 000
IPO (BRVM)				
Autres nouveaux actionnaires - flottants		13 883 006	19.91%	13 883 006 000
Total nouveaux actionnaires		13 883 006	19.91%	13 883 006 000
TOTAL		69 733 831	100.00%	69 733 831 000

- ❖ Les capitaux propres d'Orabank Tchad sont négatifs au 31 décembre 2022. Cette situation conjoncturelle est connue des autorités de supervision bancaire de la zone CEMAC qui ont approuvé un plan de redressement de la filiale. Ce plan de redressement pour la recapitalisation de la filiale, dont 30 Mds FCFA sont déjà libérés, permettra à la filiale de disposer des moyens nécessaires pour assurer son activité conformément aux exigences légales en vigueur.
- ❖ Les capitaux propres d'Orabank Mauritanie sont inférieurs au quart du capital social. Un plan de redressement est en cours de finalisation pour la recapitalisation d'une part, et d'autre part une redéfinition de la stratégie de conquête du marché est en cours de validation.

Note 23 : Intérêts et Produits assimilés et charges assimilées (Poste 1 et 2 du compte de résultat)

Le détail des comptes d'intérêts et produits assimilés se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Intérêts & produits assimilés sur créances interbancaires	3 801	3 767
Intérêts & produits assimilés sur créances de la clientèle	126 173	149 439
Intérêts & produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	65 956	78 734
Autres Intérêts & produits	474	50
Revenus des autres titres actions	2 104	2 834
Total	198 508	234 824

L'augmentation des intérêts et produits assimilés est en lien avec l'augmentation des créances sur la clientèle.

Le détail des intérêts et charges assimilées se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Intérêts & charges assimilées sur dettes interbancaires	-27 212	-35 852
Intérêts & charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	-64 285	-72 161
Intérêts & charges assimilées sur dettes représentées par un titre	-484	-1 079
Intérêts & charges assimilées sur comptes bloqués d'actionnaires et emprunts subordonnés	-868	-848
Total	-92 850	-109 939

L'évolution des intérêts et charges assimilées est en lien avec l'évolution de la collecte des ressources et aussi le coût relativement élevé des ressources sur l'exercice 2022.

Note 24 : Commissions - Produits et charges (Postes 3 et 4 du compte de résultat)

Le détail des produits de commissions acquises au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

COMMISSIONS (PRODUITS)	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Commissions sur opérations avec la clientèle	28 974	31 021
Commissions sur opérations des engagements par signature	10 953	12 397
Commissions sur opérations de transfert	4 230	4 899
Commission de gestion des fonds	4 747	9 966
Commissions sur chèques et effets	428	448
Commissions sur opérations monétique	9 627	15 328
Commissions Assurance	0	624
Diverses commissions acquises	26 295	30 024
Total	85 253	104 707

Les charges de commissions engagées se présentent comme suit :

COMMISSIONS (CHARGES)	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Commissions sur opérations avec la clientèle	0	0
Commissions sur opérations des engagements par signature	-777	-876
Diverses commissions acquises	-18 510	-27 386
Total	-19 287	-28 262

Note 25 : Gain ou Perte nette sur portefeuille de négociation (Poste 5 du compte de résultat)

Elles concernent :

GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres	138	116
Gains nets sur opérations de titres de transaction	0	0
Gains nets sur opérations de réévaluation de change	13 426	19 920
Total	13 565	20 036

Note 26 : Charges générales d'exploitation bancaires (Poste 11 du compte de résultat)

CHARGES GENERALE D'EXPLOITATION	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Frais de personnel	-48 918	-57 474
Impôts et taxes	-4 331	-4 939
Autres frais administratifs	-54 184	-62 614
Total	-107 434	-125 027

Note 27 : Le coût du risque (Poste R14 du compte de résultat)

Le détail du coût du risque se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

COÛT DU RISQUE	Montants	
	déc.-21	déc.-22
Dotations pour dépréciation des créances sur la clientèle	-76 696	-77 991
Reprises sur dépréciation des créances sur la clientèle	44 737	62 487
Dotations nettes pour provisions pour risques et charges	-7 640	-2 748
Dotations nettes pour provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif	-259	-4 373
Pertes sur créances irrécouvrables	-16 611	-35 983
Reprises sur créances irrécouvrables	2 786	3 070
Total	-53 682	-55 538

L'augmentation du Coût net du risque s'explique globalement par l'importance des provisions constituées dans certaines filiales notamment en Côte d'Ivoire, au Tchad et au Sénégal en couverture des risques crédit.